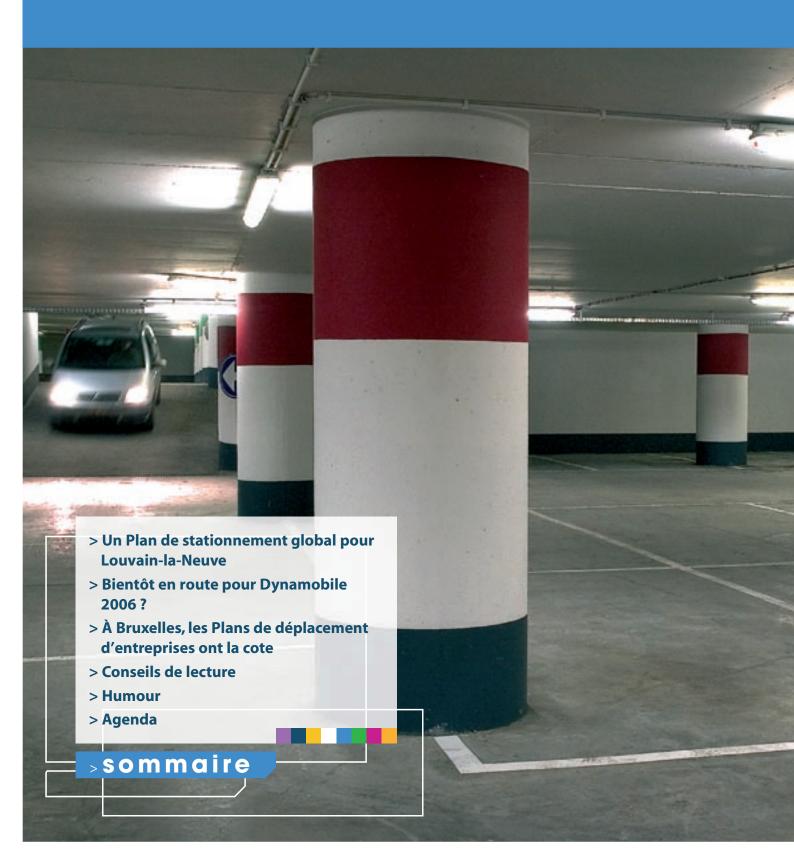
le Ce Maphore bulletin d'information sur la mobilité









Source: UCL, Service Presse - Aperçu des parkings souterrains de la cité universitaire, avant et après réaménagement des infrastructures.

Stationnement

Un plan de stationnement global pour Louvain-la-Neuve

La ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et l'Université Catholique de Louvain ont décidé de mettre en œuvre un plan de stationnement sur l'ensemble du site universitaire, modifiant ainsi la bonne vieille tradition du parking gratuit partout et pour tous et déterminant de nouvelles règles en fonction de la catégorie d'usager concerné et du type de stationnement. Cela concerne environ 9400 emplacements.

L'objectif est de gérer au mieux l'ensemble des parkings du site, mais aussi de promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture. En effet, la pression du stationnement devenait de plus en plus forte. L'offre ne parvenant plus à satisfaire la demande dans certains quartiers, le stationnement se reportait vers les quartiers résidentiels. Par ailleurs, les parkings souterrains, propriété de l'UCL sur l'ensemble du site, nécessitaient d'importants investissements en vue d'assurer leur conformité aux règles de sécurité et d'améliorer la convivialité. L'implantation d'un vaste centre commercial au centre-ville a été l'occasion de repenser tout le système. Le plan de stationnement communal s'inscrit par ailleurs dans le prolongement direct du plan communal de mobilité, réalisé en 2002-2003.

Ainsi, depuis octobre dernier, certains parkings de l'Université (environ 6 000 places) ont été cédés, soit en propriété, soit en gestion, à la société Gespark, à charge pour elle de réaliser les aménagements nécessaires. Tous les parkings du centre urbain, couverts ou non, sont aujourd'hui protégés par des barrières et sécurisés.

4100 places sont réservées au personnel de l'UCL et aux étudiants. Certaines sont payantes (2100 places), les autres gratuites (2000 places). Les premières sont protégées par des barrières et accessibles grâce à une carte à puce et moyennant le paiement d'une redevance annuelle d'un montant de 180 ou de 25 euros selon que le parking est couvert ou non. Les secondes sont réservées à tout membre de l'UCL disposant de la vignette ad hoc, à placer derrière le pare-brise du véhicule.

De longues négociations avec les syndicats ont débouché sur une convention collective entre le personnel et l'Université. Elle est conclue pour une durée de deux années académiques. Pour accompagner ce plan de stationnement dont les conséquences intéressent en particulier l'UCL, celle-ci met en œuvre des mesures d'encouragement à l'utilisation d'autres modes de déplacement, telles la gratuité du train pour le personnel, l'indemnité kilométrique en faveur des vélos et des cyclomoteurs (classe A). Elle va encore étudier une majoration de l'intervention dans les frais de tram, bus, métro, développer le covoiturage et réaliser des aménagements sécurisant les deux-roues.

Environ 4 000 places, situées dans les parkings en ouvrage du centre urbain, sont destinées au public et sont devenues payantes, au tarif horaire. Une série de tarifs spécifiques sont proposés pour répondre à des besoins variés : soirée, nuit, cartes congrès, cartes valeur, chèques parking et formules diverses d'abonnement.

Les parkings en voirie représentent environ 1300 emplacements. Ainsi, tout l'espace public de la Ville a été placé en zone bleue (deux heures) de 8H à 19H, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. La redevance appliquée en cas de dépassement de période autorisée est fixée actuellement à 15 euros mais sera probablement réduite à 10 euros.

Deux cartes de riverain par logement peuvent être obtenues gratuitement. Une carte supplémentaire coûte 120 euros pour deux ans. Les entreprises ont la possibilité d'acquérir des cartes de stationnement pour 100 euros par an. Chaque carte renseignera trois immatriculations au maximum et est valable dans le quartier où est établie l'entreprise. Enfin, la Ville envisage une « carte de courtoisie , destinée à ceux qui souhaitent stationner en zone bleue pendant une demi-journée. Cette carte aura la forme d'une carte à gratter et sera vendue au prix de 40 euros pour un carnet de 10 unités (1 unité correspond à 5H de stationnement).

Comme dans tout projet de cette ampleur et de cette nature, un temps de rodage est nécessaire et des adaptations seront sans doute réalisées. Un sujet particulièrement sensible qui demande, à Louvain-la-Neuve comme ailleurs, une petite révolution culturelle ...

Pour en savoir plus :

- http://www.olln.be
- http://www.uclouvain.be/viepratique.html

> Vélo

Bientôt en route pour Dynamobile 2006 ?

Depuis 1995 déjà, chaque année, des cyclistes de tous âges et de tous horizons prennent la route, pour un périple d'une dizaine de jours, parcourant quelques centaines de kilomètres (en moyenne 600, soit environ 60 kilomètres par jour) à travers la Belgique, les Pays-Bas et la France.

Il s'agit d'une démarche européenne et familiale, qui a pour objectif de sensibiliser par l'exemple les participants, mais également les habitants, les mandataires publics et les médias des régions traversées, aux multiples avantages et attraits du vélo. C'est aussi l'occasion de rappeler la nécessité de prendre en compte les cyclistes dans la conception de tout projet d'infrastructure que ceux-ci seront amenés à emprunter et de développer des synergies avec les transports publics, en particulier avec le chemin de fer. C'est enfin une bonne opportunité pour réfléchir à une société dans laquelle les intérêts de chacun sont pris en compte.

Rassemblant environ cent cinquante personnes, Dynamobile 2005 a été placé sous le signe de la sécurité, en matière de choix des itinéraires et d'encadrement des participants, ces derniers ayant bénéficié des conseils de trois moniteurs de la Vélo-Ecole.

Rendez-vous en été 2006, pour un nouveau voyage placé sous le signe de la convivialité, de la santé et du respect de l'environnement. Selon l'état du projet à ce jour, après un départ médiatisé de Bruxelles le vendredi 21 juillet prochain, les cyclistes rouleront en Flandre en direction de Maastricht. Le groupe se dirigera ensuite vers l'Allemagne et passera par les villes de Mönchengladbach, Duisburg, Dortmund et Paderborn. De là, un retour en train est envisagé jusqu'à Aachen, pour rejoindre ensuite Bruxelles à vélo par la Wallonie. Avis aux amateurs!

Contact : Denise MAEREVOET Tél. : 010 65 66 90 info@dynamobile.net http://www.dynamobile.net



Source : Philippe Langenaken



Bruxelles : immeubles de bureaux à proximité du Jardin botanique

Entreprises

À Bruxelles, les Plans de déplacement d'entreprises ont la cote

Depuis le 1^{er} juillet 2004, les entreprises bruxelloises qui occupent plus de 200 employés sur un même site ont l'obligation légale de réaliser un Plan de déplacement d'entreprise (PDE), de le soumettre à l'approbation de l'administration (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement - IBGE) et de mettre ensuite en oeuvre des mesures visant à diminuer l'utilisation de la voiture individuelle. Cette mesure concerne 300 entreprises et environ 300 000 travailleurs.

Bien qu'aucune sanction ne soit prévue pour les entreprises qui ne souscriraient pas à la démarche, l'administration a reçu 224 dossiers, représentant un total d'environ 200 000 travailleurs. Ils concernent aussi bien des entreprises publiques que privées et leur localisation est harmonieusement répartie sur tout le territoire bruxellois.

Les premiers constats qui peuvent être tirés de l'analyse des données concernent les caractéristiques des entreprises (type, taille, localisation, ...), le choix des modes de déplacements du personnel, la politique de stationnement, les mesures mises en oeuvre au sein des entreprises, ...

Dans ce contexte, les plans de déplacement doivent être perçus non comme une contrainte mais comme une « démarche positive » pour l'entreprise. La situation wallonne n'est cependant pas celle de Bruxelles aujourd'hui, dès lors, la pertinence du PDE doit être bien évaluée. Dans les cas de figure où celle-ci est avérée, cet outil peut effectivement constituer une opportunité de bénéfices pour l'entreprise (personnel moins stressé, performance et image de marque améliorées, ...).

Un bilan détaillé sera bientôt publié par l'IBGE. Il permettra de disposer de plus amples informations sur l'analyse des documents produits.

Conseils de Lecture

Bus à haut niveau de service : concept et recommandations, Certu, 2005 (Dossiers, 166).

Cet ouvrage vise à souligner les points clés pour réussir un projet de bus efficace et structurant, en s'inspirant de la démarche Bus Rapid Transit mise en œuvre outre-Atlantique (approche intégrant infrastructures, insertion urbaine et modalités d'exploitation). On y trouvera donc des recommandations sur les plans technique et organisationnel, des souhaits en matière de recherche et d'évaluation, des références de réalisations ou de projets, ...

Eric Le Breton, **Bouger pour s'en sortir : mobilité quotidienne et intégration sociale**, Armand Colin, 2005 (Sociétales).

Avec le logement, la santé et la formation, la mobilité est une condition indispensable à l'intégration sociale. Or, de plus en plus de gens ne disposent pas ou plus des capacités de mobilité (absence de permis de conduire, manque de moyens financiers, habitation éloignée des transports collectifs, ...). Cette publication propose une description inédite de ces difficultés de mobilité rencontrées par différentes catégories de personnes (femmes isolées, immigrés, populations sans qualification, ...), dresse un bilan et ouvre des pistes de réflexion sur ce sujet.

Nous sommes toujours à votre disposition pour des recherches personnalisées !

Infos: Delphine Rossomme et Brigitte Ernon - Gestionnaires Centre de documentation et de diffusion en mobilité Tél.: 081 77 31 25 – 081 77 31 32 centre-doc-mobilite@met.wallonie.be http://documentation.mobilite.wallonie.be

> Humour



Vue _ Lausanne, aux abords du lac Léman. C'est bien connu, le Suisse a toujours eu le sens inné de la mesure ... du temps, de l'ordre, etc. Source _ N. Périn





Agenda

Du réseau

- Printemps 2006 : formation de conseiller en mobilité. Cycle urbain. Le premier module sera donné les 6 et 7 mars 2006.
- Les 7 et 9 mars 2006 : formation continuée des CeM : « La signalisation directionnelle », de 9h à 12h30.
- Les 28 et 30 mars 2006 : formation continuée des CeM : « Mobilité et aménagement du territoire », de 9h à 13h.
- Le 20 avril 2006 : **rencontre annuelle des CeM**, ferme de Martinroux à Fleurus, de 8h45 à 17h.
- Septembre 2006 : formation de conseiller en mobilité. Cycle rural.

Infos: Brigitte Ernon Tél.: 081 77 31 32, bernon@met.wallonie.be

Hors réseau

En Belgique

 Le 30 mars 2006, formation « Accessibilité des espaces verts », de 9h à 13h au CAMET à Namur

Infos: info@gamah.be - http://www.gamah.be

À l'étranger

Formations des Ponts et chaussées
Les 4 et 5 avril 2006, « Du conseil en mobilité aux
Plans de déplacements d'entreprises »,
Le 10 mai 2006, « Mieux prendre en compte le piéton dans la ville »

Infos: Ponts Formation Edition - http://pfe.enpc.fr

 Du 10 au 12 mai 2006, ECOMM 2006,
« Accessibility and attractiveness of cities », à Groningen (Pays-Bas)

Infos: http://www.ecomm2006.nl

En réponse à la demande formulée par plusieurs CeM, vous pouvez désormais recevoir le Cemaphore par mail (format pdf) sur simple demande auprès du CDDM (centre-doc-mobilite@met.wallonie.be).

Contact:

Réseau des Conseillers en mobilité

Bernadette Gany, coordinatrice, tél. 081 77 30 99

Brigitte Ernon, tél. 081 77 31 32

Muriel Mandiau, tél : 081 77 31 23

Fax: 081 77 38 22

MET-D311 - Direction des Etudes et de la Programmation

Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur

reseau-cem@met.wallonie.be

http://cem.mobilite.wallonie.be